

Montesquieu, *Pensées*, n° 1962

(Bordeaux, bibliothèque municipale, Ms 1866/3, f. 262r- 270v)

Transcription Pierre Rézat, Caroline Verdier et Catherine Volpilhac-Auger pour les *Œuvres complètes* de Montesquieu (Société Montesquieu, UMR 5037)

Barres verticales |xxx| : ajout postérieur (la position sur le manuscrit est indifférente)
De la main du secrétaire P (1748-1750)

Lorsque je lus le testament politique du cardinal de Richelieu je le regarday comme un des melieurs ouvrages que nous eusions en ce genre, ~~je crus qu'il faisoit honneur a son~~ ~~auther~~, il me sembla que l'ame du ~~grand~~ cardinal y etoit toute entiere et comme on juge qu'un tableau est de Raphael parce qu'on y trouve le pinceau de ce grand peintre, je jugay de meme que le testament politique etoit du cardinal de Richelieu parce que j'y trouvois toujours l'esprit du cardinal de Richelieu, et que je le voiois penser comme je l'avois vu agir. Je m'imaginay que le cardinal etoit du nombre de ces gens tres heureux dont parle un auther romain [f. 262v] qui ont reçu ces deux dons du ciel de faire des choses memorables et de les ecrire. Je pensay que le testament du cardinal de Richelieu etoit un ouvrage original ~~qui aiant~~ ~~été reçu du public avec applaudissement~~ qui comme il arrive toujours avoit fait faire de mauvaises copies et que l'applaudissement avec lequel il avoit été reçu avoit engagé les libraires à faire composer les testaments de M^{rs} de Louvois et de Colbert qui sont visiblement des pieces supposées, c'est en consequence de ceci que travaillant à l'Esprit des loix, je citay dans deux ou trois endroits ce testament comme un ouvrage de celui dont il portoit le nom, mais aiant par hazard ouy dire a M^r de Voltaire que cet ouvrage n'etoit pas du cardinal de [f. 263r] Richelieu, je suprimay les endroits ou j'en avois parlé, mais M^r l'abbé Dubos ~~tres~~-s qui avoit beaucoup de connoissances sur ces sortes de faits que je consultay me dit que l'ouvrage etoit du cardinal de Richelieu c'est a dire qu'il avoit été composé par ordre, sous les yeux, et sur les idées de M^r le cardinal de Richelieu, par M^r de Boullrzeis et un autre qu'il me nomma, il ne m'en falut pas davantage et je remis les endroits que j'avois tiré.

Aujourd'huy 28 lenl 9^{bre} 1749, il parait une brochure de M^r de Voltaire dans laquelle il explique les raisons qui luy font penser que le ~~testam~~ l'ouvrage que nous appellons le testament du cardinal de Richelieu n'est pas de luy [f. 263v] ces raisons m'ont paru foibles et je n'ay palul m'y rendre, la plus forte de toutes ~~est~~ sont ces deuxl que ce livre à été publié 30 ans apres la mort du cardinal de Richelieu. La seconde que le cardinal dit que l'on etoit en pauslxl, et que cependant on etoit en guerre 1° ce livre n'etoit point de nature a etre publié des qu'il a été fait, ce n'etoit pas la son objet, ce livre avoit été fait pour le roy, et il avoit été fait pour le cardinal et pour les vües du cardinal, ainsi bien loin de le publier il falloit ne le pas publier c'etoit une piece secrete qui ne devoit ~~point~~ paraitre que lorsque les circonstances n'exigeroient plus qu'il ne parut pas. 2° Je n'ay point devant mes yeux [f. 264r] les termes dont se sert le cardinal de Richelieu il y a apparence qu'il vouloit dire que l'on etoit en paix parce que quand il ecrivait il n'y avoit point de guerre civile en France, et effectivement dans ces tems la, l'etat ordinaire de la guerre etoit la guerre civile et quandtl' a la guerre estrangere ~~le card~~ il y a eu des tems que le cardinal de Richelieu la faisoit plus faire qu'il ne la faisoit, il y en a eu ou nous etions plutot ~~œeci~~ auxiliaires que partie principale ~~de plus s'il es ceux~~ ~~comme M^r de B~~ qui ~~ecrivirent~~ sous les yeux ~~du cardinal de R~~ de plus comme M^r de Boulzes ecrivit sur les memoires du cardinal de Richelieu on ne peut pas dire que cet ouvrage est [f. 264v] d'une date, ny qu'il soit d'une année particuliere, c'etoit des reflexions que le cardinal ecrivait à mesure qu'elles luy venoient, il y à la date des reflexions, il y a la date de la redaction. Ce seroit une faute trop slgrosiere de la part de celui qui auroit fait ce testament d'avoir ignoré si pendant le ministere du cardinal on etoit en paix ou en guerre, et l'auteur

quelconque parait si instruit de l'état de l'Europe pendant le ministere du cardinal qu'il ne peut pas avoir ignoré si on y estoit en paix ou en guerre, une autre objection de M^r de Voltaire c'est l'affaire du comptant, le cardinal dit-il auroit parlé contre luy même je repond que le cardinal a tant parlé pour luy [f. 265r] dans ce testament qu'on ne peut gueres le soupçonner de s'etre oublié dans ce cas ci, le cardinal n'estoit point un ministre particulier il estoit roy, il s'en faut bien qu'il se confondit a qui il donnoit part au ministere ; toutes les autres objections de M^r de Voltaire portent contre le livre et ne decident point qui en est l'auteur, et ~~dire qu'un~~ c'est mal raisonné que de dire que le livre n'est pas du cardinal parce qu'il y a des endroits qu'on y peut reprendre, de dire que le cardinal a dit la Fargy en parlant d'une femme qui à été ambassadrice elle est ambassadrice pour nous, et pour le cardinal elle n'estoit je crois que femme de chambre, et il faudroit sçavoir [f. 265v] si dans le tems qu'écrivoit le cardinal, il luy manquoit de respect en disant la Fargy, cette expression peut estre tres basse, et peut estre tres haute, elle peut estre l'effet de l'orgueil comme elle peut l'estre aujourd'huy d'une mauvaise education. De plus et ce qui induit a le croire c'est que les expressions et les idées de tout le livre ne sont point basses, a l'égard du mot de la reyne au lieu de la reyne mere, cette reyne avoit été regente, et ~~la~~ il n'estoit point question de la reyne proprement dite, et c'est une negligence qui convenoit plus au cardinal qu'a un autre ~~si donc~~ let oul celui qui a escrit ne devoit pas plus tomber que le cardinal si l'on regarde [f. 266r] cela comme une faute.

A l'égard du stile il ne peut faire qu'honneur au cardinal il est plein de feu de mouvement il est plein d'une certaine impetuositè dans les phrases, d'un certain genie naturel d'une grande inexactitude, enfin on voit le stile d'un homme qui a toujours commencè a écrire et qui n'a jamais escrit, enfin on y voit plutot l'homme que l'ecrivain et je suis persuadé que ceux qui ont redigé ont plutot mis dans l'ouvrage l'ordre que les choses, M^r de Voltaire ne peut gueres dire que le stile du ~~est~~ testament ne ressemble pas aux autres ouvrages du cardinal de Richelieu on scait que elsles ouvrages theologiques il ne les a pas plus faits que nos evesques [f. 266v] ont faits leurs mandemens, adopteroit-on le stile des ouvrages qu'il n'a point faits pour juger de ceux qu'il a faits, a l'égard de ce qu'on trouve dans le testament que ~~la~~'onl ~~est~~ pretend que la regale s'etend par tout parce que la couronne du roy est ~~est~~rlonde ce n'est point une pensée du cardinal, il la cite me semble comme une pensée des jurisconsultes.

Je dis donc que le testament politique est du cardinal parce que j'y trouve son caractere son geni, ~~et~~ ses passions, ses interests, ~~ses~~ ses vües, et jusques aux prejugués de son etat et de la profession qu'il avoit embrassée, seroit-ce M^r de Bourzes janseniste decidé qui auroit voulu aneantir les apels comme [f. 267r] d'abus, seroit-ce M^r de Bourzes qui auroit imaginé des choses si specieuses pour empescher qu'un ministre ne put jamais estre déplacé ny convaincu de mal gouverner, seroit-ce M^r de Bourzes qui auroit fait faire des recherches si difficiles, si fines, si judicieuses sur elle ~~port~~ port de Marseille, sur la scituation de la Mediteranée, les avantages et les inconveniens, qu'en tirèrent les Espagnols et les Français, il est visible que c'estoit le fruit de l'experience des bons et des mauvais succes du cardinal. M^r de Voltaire dit qu'il y a une contradiction entre ce qui est dit dans un endroit de ce livre que les cinq dernieres années de la guerre couterent 60 millions de livres, et ~~des~~ a un autre [f. 267v] ou il est dit que les revenus de l'epargne ne montoient qu'a 35 millions. Je renvoye M^r de Voltaire a l'ecrit que donna M^r Desmarests au commencement de la regence, il trouvera bien une autre disproportion entre la recepte et la depense, et ce n'est l'pasl pour rien que Louis XIV. devoit en mourant pres de deux milliars, ce n'est pas pour rien que les finances se trouverent perdues au commencement de son regne, soit dans sa minorité sous M^r Demery, soit dans sa majorité sous M^r Fouquet. ~~M^r de Volta~~

M^r de Voltaire s'etonne que le manuscrit n'ait pas été trouvé chez la famille, ny meme autre part [f. 268r] le manuscrit ne se trouve point parce que le livre est imprimé, ~~quel est la~~ on scait la destinée de la plupart des manuscrits que l'on fait imprimer, on [n']est curieux

des anciennes éditions que parce qu'elles tiennent lieu du manuscrit ancien que les libraires avoient pour imprimer et qui s'est perdu ou gâté chez eux ; ~~M^r de~~

M^r de Voltaire trouve puerile[s] les allusions tirées de la philosophie d'Aristote, mais aparament que le cardinal de Richelieu n'avoit point étudié la philosophie ~~car~~ cartésienne, et cela prouve plus que l'ouvrage est de luy, que de celui [f. 268v] qui le publia cinquante quelques années après sa mort, tems auquel la philosophie d'Aristote étoit si décriée, il faut donc selon ~~M^r les paroles~~ de ~~M^r~~ Voltaire que le compilateur fut un pédant de collège, mais personne ne peut dire que ce soit un pédant de collège qui ait fait cette compilation, il s'étonne qu'un ministre se soit déclaré contre la régale, mais ce ministre étoit ecclésiastique et qui plus est cardinal, le cardinal de Balu étoit ministre, et il se déclara contre la pragmatique sanction qui étoit bien de toute autre importance que le ~~glorie~~ l'honorable mais vain droit de régale et qui est de si petite conséquence [f. 269r] qu'encore aujourd'hui les roys ne le tournent point à leur profit. M^r de Voltaire s'étonne que le cardinal ait donné à un roy qui reignoit depuis ~~30~~ 30 ans des instructions si petites par exemple, il faut qu'un roy ait de la piété &c. mais ne sent il pas qu'un ministre qui instruit les roys, ~~leur donne des~~ est fort porté à leurs donner des instructions pour faire ce qu'ils font le cardinal de Richelieu conseille au roy d'être pieux parce qu'il l'étoit, il luy conseille de n'avoir point de maîtresses parce qu'il n'en avoit point, et peut être encore parce qu'il en avoit luy même [f. 269v] il trouve pueril que le cardinal dise au roy qu'un prince doit avoir un conseil qui pouvoit mieux dire cela que le cardinal qui ne pouvoit avoir oublié la querelle avec M^r de S^t Marc, et qui ~~avoit~~ avoit été obligé de dire à ce dernier devant le roy, qu'on ne mettoit point les affaires d'état entre les mains des enfans, il disoit au roy ce qu'il avoit pris tant de peine à luy persuader toute sa vie, de mettre les affaires entre les mains des ministres et ~~non p~~ non pas des favoris.

Ce sont des idées jettées en l'air et des matériaux à rectifier, non pas un ouvrage M^r de Voltaire regarde comme une [f. 270r] absurdité ce que le Testament politique dit qu'il faut borner le comptant à 6 millions d'or il demande ce que c'est que 6 millions d'or, si ce sont des millions de marcs des millions de louis, il est aisé de répondre, ce sont 6 millions de livres en or, ~~et~~ on dit icy 6 millions d'or parce que le comptant ou le trésor royal, paie toujours le comptant du roy en or, sous le cardinal Mazarin le comptant étoit prodigieux et passoit quarante millions. Le comptant a toujours été nécessaire, et d'un autre côté il à été nécessaire que l'on comptât à la chambre pour que le roy put se rendre raison à luy même, lorsque les cours ~~se sont plaintes~~ ont fait des représentations on a fait de certaines bornes [f. 270v] au comptant, et même sans représentations car il doit toujours y avoir des dépenses secrètes, icy le cardinal de Richelieu veut que le comptant ait une étendue suffisante mais que d'ailleurs il n'en ait pas trop, afin que l'administration soit sage, le comptant qu'il établit est à peu près à ce qui est établi aujourd'hui, il est d'environ 15 millions.

ⁱ La correction est sans doute due à une main du XIX^e siècle.